

LEGENDE

- Limite communale
- Limite de zone
- Périimètre Espace Naturel Sensible (ENS)
- *** Dispositions réglementaires particulières (voir règlement écrit)
- ○ ○ ○ Espace boisé classé à protéger, à conserver ou à créer au titre de l'article L.130-1 du Code de l'Urbanisme
- Massif boisé de + de 100 hectares
- 50 m — Marge de recul de 50 m par rapport au massif de + de 100 hectares
- ▨ Partie visible sur un autre plan
- Uh** Zone urbaine identifiant les hameaux
- Nce** Secteur naturel à protéger pour le maintien des continuités écologiques
- Ne** Secteur naturel bâti à vocation agricole (équestre, élevage)
- Ngd** Secteur naturel accueillant un grand domaine de valeur patrimoniale
- Nl** Secteur naturel à vocation de loisirs

URBA-SERVICES 83, rue de Tilloy - BP 401 - 60004 BEAUVAIS CEDEX
 CABINET DE CONSEILS EN URBANISME Téléphone : 03.44.45.17.57
 Fax : 03.44.45.04.25

**Commune de
 LUZARCHES**

**PLAN LOCAL
 D'URBANISME**

APPROBATION
 Vu pour être annexé à la
 délibération en date du :

5e

**REGLEMENT GRAPHIQUE
 PLAN DE DECOUPAGE EN ZONES "Hameau de Thimécourt"**

Echelle : 1/2000e

